

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

A 18 h 00

ORDRE DU JOUR

- 1- Finances publiques : Autorisation d'investir + Demandes de subvention pour 2020 (travaux de proximité) + Indemnités du nouveau Percepteur + transfert de la trésorerie tirée de l'exploitation du service de l'Eau et de l'assainissement au profit du budget général M14 de la Commune ;
- 2- Intercommunalité : validation du projet de convention de gestion des eaux pluviales proposée par TDP ;
- 3- Canal des Alpes septentrionales : validation du projet de convention de superposition proposée par le SICAS (pour régulariser l'emprise de la passerelle érigée sur le canal) ;
- 4- Domanialité : validation du projet de convention de servitude proposé par ENEDIS (réseau électrique créé sous la voirie nouvelle dénommée « impasse des pins ») ;
- 5- Jeunesse : validation du projet de Contrat dit « Enfance Jeunesse » (dit C.E.J.) pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2022 ;
- 6- Voirie rurale : proposition d'une dénomination d'un chemin rural, quartier Freiresque ;
- 7- Pôle culturel : harmonisation des horaires d'ouverture des divers services (Musée, Office de tourisme et médiathèque) ;
- 8- Cimetières : cession gratuite d'un cimetière privé, et rétrocession sous forme de concession funéraire perpétuelle ;
- 9- Personnel communal : divers contrats à durée déterminée pour besoins occasionnels, au profit des Services techniques.
- 10- Opération façades : nouvelle modification de l'attribution de l'aide financière (éligibilité du ravalement des murs de clôture, indépendamment des façades, au Faubourg Sainte-Anne) ;
- 11- Questions diverses :